



## Remarques à l'adresse des participants et déclaration de consentement dans le cadre du FSE 2014 - 2020

### **REMARQUES A L'ADRESSE DES PARTICIPANTS (A CONSERVER PAR LES PARTICIPANTS)**

#### **Qu'est-ce que le FSE et pourquoi vos données sont-elles collectées?**

Le programme auquel vous participez/votre enfant participe est financé grâce à des fonds du Land de Brandebourg et du Fonds social européen (FSE). Afin de pouvoir garantir une application correcte et respectueuse du droit communautaire du programme FSE et de permettre la communication nécessaire des données statistiques, il est essentiel que certaines données personnelles des participants soient traitées, et donc collectées, au sens de l'article 4, n° 1 du règlement général sur la protection des données (RGPD)<sup>1</sup> puis utilisées par la Banque d'investissement du Land de Brandebourg (ILB) et, le cas échéant, par des organismes mandatés pour l'accompagnement et l'évaluation scientifiques du FSE Brandebourg.<sup>2</sup>

C'est pourquoi nous tenons à remplir notre obligation d'information prévue par l'article 13 du RGPD et vous fournir ci-dessous des renseignements complets sur la façon dont vos données à caractère personnel sont traitées :

#### **Sur quelle base et à quelles fins vos données sont-elles collectées?**

Conformément à l'article 4, n°1 du RGPD, les données personnelles sont traitées, en particulier collectées, stockées et utilisées, de manière strictement confidentielle dans le cadre réglementaire des dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) applicables au FSE ainsi que de la directive applicable à ce programme et conformément aux dispositions de la loi du Brandebourg sur la protection des données<sup>3</sup>. La collecte, la gestion et le stockage de données personnelles ne s'effectueront que dans les limites nécessaires à la mise en œuvre du financement du FSE, l'évaluation statistique et la vérification des résultats du programme.

Certaines données sont collectées conformément à l'art. 6, al. 1, lit. c) et al. 3, lit. a) du RGPD selon les prescriptions de la Commission européenne, conformément au règlement (UE) n° 1304/2013 dans la limite de l'annexe 1 du règlement (UE) n° 1304/2013 et conformément au programme opérationnel du Land de Brandebourg pour le FSE pendant la période de financement 2014 - 2020. En outre, les données à caractère personnel des participants propres au Land et à la directive, qui doivent être traitées sur la base d'une déclaration de consentement des participants conformément à l'art. 6, al. 1, lit. a) et à l'art. 7 du RGPD, sont collectées exclusivement à des fins de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du programme FSE. Le traitement de vos données permet de garantir une utilisation optimale des ressources du Fonds et est donc dans l'intérêt des participants. Il n'est pas possible de participer à un programme financé par le FSE si les participants ne répondent pas, ou pas complètement, au questionnaire.

#### **Quelles données sont collectées? Et à quels moments cette collecte peut/doit-elle avoir lieu?**

Le questionnaire inclut également des informations relatives à des données particulièrement sensibles au sens de l'art. 9, al. 1 du RGPD, telles que l'appartenance à une minorité, un handicap ou le statut d'immigré. La collecte de ces informations est également régie par l'annexe 1 du règlement (UE) n° 1304/2013. Toutefois, il est possible de répondre au questionnaire en indiquant « Pas de réponse ».

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) du 27 avril 2016.

<sup>2</sup> Le traitement, et donc la collecte, ainsi que l'utilisation de données personnelles découlent de la législation contraignante de l'Union européenne (Règlements (UE) n° 1303/2013 et 1304/2013).

<sup>3</sup> Loi de protection des données personnelles du Land de Brandebourg (Brandenburgisches Datenschutzgesetz - BbgDSG).

Les données à caractère personnel des participants sont collectées à trois ou quatre reprises (voir « Fiche technique de collecte d'indicateurs dans le cadre du FSE 2014 - 2020 »):

1. données relatives à votre situation professionnelle et sociale au début de votre participation,
2. données relatives à votre situation professionnelle et sociale collectées par l'organisme responsable du programme dix jours à quatre semaines après votre sortie du programme,
3. données relatives à votre situation professionnelle six mois après la fin de votre participation au programme et
4. en fonction de la directive ou du programme de financement, des données à caractère personnel vous concernant peuvent être collectées aussi pendant et/ou après votre participation au programme.

### **Qui se charge de, ou est autorisé à, traiter vos données?**

Conformément à la décision d'octroi, l'organisme responsable du programme auquel vous participez est chargé de collecter les données à caractère personnel susmentionnées et il est ainsi tenu de respecter les dispositions du droit relatif à la protection des données en sa qualité de responsable du traitement au sens de l'art. 4, n° 7 du RGPD. En outre, le responsable du traitement au sens de l'art. 4, n° 7 du RGPD est le:

Ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, des Femmes et de la Famille:

Ministerium für Arbeit, Soziales, Gesundheit, Frauen und Familie (MASGF)  
Haus S  
Henning-von-Tresckow-Straße 2-13  
14411 Potsdam  
Deutschland  
Téléphone: +49 (0)331 866 - 0  
Fax: +49 (0)331 866 - 5108

Par ailleurs, vos données à caractère personnel sont susceptibles d'être traitées également par un organisme agissant pour le compte du MASGF à des fins d'accompagnement scientifique. En sa qualité de responsable du traitement au sens de l'art. 4, n° 7 du RGPD, celui-ci est également tenu de respecter les dispositions du droit relatif à la protection des données.

En tant qu'établissement de droit public, la Banque d'investissement du Land de Brandebourg (ILB) a été mandatée par le Land de Brandebourg pour octroyer, mettre en œuvre et effectuer le décompte du financement du FSE. En sa qualité d'organisme octroyant l'aide, elle exécute les tâches réglementaires qui lui sont confiées en son nom propre et de son propre pouvoir de décision, conformément à l'art. 5, al. 4 de la loi ILB, et elle est donc également responsable du traitement, au sens de l'art. 4, n° 7 du RGPD, en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel dans le cadre des programmes de financement du FSE.

Vos données à caractère personnel sont saisies par voie électronique sur le portail de l'ILB par l'organisme responsable du programme, puis elles sont traitées sous forme pseudonymisée sur le portail de l'ILB conformément aux exigences de l'UE et du Land de Brandebourg.

Dans le cadre de l'accompagnement et de l'évaluation scientifiques du financement par le FSE, prescrits par l'UE, des enquêtes orales ou écrites peuvent également être réalisées ultérieurement dans le but de connaître votre situation professionnelle après votre participation au programme et d'évaluer le degré de réussite du programme. À cette fin, et si vous y consentez, l'ILB est habilitée à transmettre les données collectées vous concernant à un organisme chargé de l'évaluation. Ce dernier est également tenu de respecter les dispositions du droit relatif à la protection des données. En cas de collecte de données à caractère personnel dans le cadre de l'accompagnement scientifique, les données sont transmises directement au MASGF sous forme pseudonymisée.

## Qu'est-ce que la pseudonymisation et pourquoi y recourir?

Les données à caractère personnel que vous fournissez en répondant au questionnaire sont stockées par voie électronique et séparées de vos nom, date de naissance et coordonnées. Ces informations sont dotées d'un repère lors de leur stockage afin qu'il soit possible d'identifier la personne correspondante dans certaines conditions. Ce procédé s'appelle **pseudonymisation**.

À des fins de contrôle, l'autorité d'audit responsable du FSE, la Commission européenne, la Cour des comptes européenne et la cour des comptes du Land de Brandebourg sont habilitées à consulter ces données sur demande. Dans ce cas, il est possible de procéder à un fusionnement (**dépseudonymisation**) lorsqu'il convient de vérifier si le soutien financier de l'Union européenne est judicieux. Par exemple, les auditeurs doivent pouvoir vérifier si les nombres de participants communiqués à la Commission européenne sont exacts. Les auditeurs vérifient également que les participants indiqués existent bel et bien.

Pour toutes les autres fins, les données sont transmises uniquement sous forme anonymisée, en particulier dans le cadre de leur utilisation par le MASGF responsable du financement par le FSE et par les ministères spécialisés responsables de la directive relative au financement. En d'autres termes, votre nom ou votre adresse ne sont jamais divulgués dans les rapports remis à la Commission européenne ou aux autorités nationales. Une fois les rapports et évaluations prévus pour la Commission européenne achevés conformément au règlement (UE) n° 1303/2013 ou à la fin du délai de conservation légal, prescrit par exemple par le règlement financier du Land, le code de commerce, le code fiscal et la législation communautaire en matière d'aides d'État et qui dure généralement dix ans, vos données à caractère personnel sont effacées immédiatement. Le délai de conservation le plus long s'applique.

## Conformément au règlement général sur la protection des données, vous disposez des droits suivants:

Si vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement, vous avez le droit d'obtenir des renseignements sur les données stockées vous concernant (art. 15 du RGPD). Si des données à caractère personnel erronées font l'objet d'un traitement, vous disposez d'un droit de rectification (art. 16 du RGPD). En outre, dans le cadre de l'évaluation, vous pouvez exiger l'effacement de vos données ou la limitation de leur traitement, vous disposez d'un droit à la portabilité des données et vous pouvez vous opposer au traitement de vos données (art. 17, 18, 20 et 21 du RGPD).

La légalité des opérations de traitement réalisées sur la base de votre consentement avant sa révocation n'est pas affectée par celle-ci. Dans le cas présent, si vous révoquez votre consentement, vos données à caractère personnel ne peuvent être utilisées qu'aux fins nécessaires pour satisfaire les exigences de l'UE. La remise de rapports à la Commission européenne est une de ces fins. Le consentement porte sur les opérations de traitement ne découlant pas directement des prescriptions de l'UE, par exemple le consentement à être contacté par l'organisme responsable de l'accompagnement scientifique. Dans ce cas, l'organisme responsable de l'accompagnement scientifique bloque les données afin d'éviter toute prise de contact ; il n'est pas possible de les effacer car elles doivent être conservées à des fins de contrôle. **Toutefois, la révocation de votre consentement au traitement de vos données à caractère personnel entraîne l'exclusion de votre participation au programme.** Si vous souhaitez faire valoir ces droits, veuillez vous adresser à:

Préposé(e) à la protection des données de la banque d'investissement du Land de Brandebourg (ILB):

Beauftragte/r für Datenschutz in der Investitionsbank des Landes Brandenburg (ILB)  
Babelsberger Str. 21  
14473 Potsdam  
Deutschland

Téléphone: +49 (0)331 660 - 1256

Fax: +49 (0)331 660 - 1555

<https://www.ilb.de/de/kontakt/kontakt-formular/investitionsbank-des-landes-brandenburg-ilb.jsp>

Coordonnées de l'ILB, responsable du traitement au sens de l'art. 4, n° 7 du RGPD:

Banque d'investissement du Land de Brandebourg (ILB):

Investitionsbank des Landes Brandenburg (ILB)

Babelsberger Straße 21

14473 Potsdam

Deutschland

Téléphone: +49 (0)331 660 - 2200

Fax: +49 (0)331 660 - 2400

<https://www.ilb.de/de/kontakt/kontakt-formular/investitionsbank-des-landes-brandenburg-ilb.jsp>

Préposé(e) à la protection des données du ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, des Femmes et de la Famille:

Beauftragte/r für den Datenschutz des Ministeriums für Arbeit, Soziales, Gesundheit, Frauen und Familie

Henning-von-Tresckow-Straße 2-13

14467 Potsdam

Deutschland

Téléphone: +49 (0)331 866 - 5141

E-mail: [datenschutz@masgf.brandenburg.de](mailto:datenschutz@masgf.brandenburg.de)

Vous avez également le droit de porter plainte auprès de:

Préposé(e) à la protection des données et au droit d'accès au dossier du Land de Brandebourg :

Landesbeauftragte/r für den Datenschutz und für das Recht auf Akteneinsicht Brandenburg

Stahnsdorfer Damm 77

14532 Kleinmachnow

Deutschland

Téléphone: +49 (0)33203 356 - 0

Fax: +49 (0)33203 356 - 49

E-mail: [Poststelle@LDA.Brandenburg.de](mailto:Poststelle@LDA.Brandenburg.de)

Veillez noter également que si vous participez à un programme, l'organisme responsable vous fournit toutes les informations pertinentes relatives à la législation en matière de protection des données. Il vous communique également les coordonnées du délégué à la protection des données s'il lui incombe de le nommer au sens de l'art. 37 du RGPD.

---

Numéro de demande: \_\_\_\_\_

Programme: \_\_\_\_\_

Bénéficiaire: \_\_\_\_\_

## Déclaration de consentement des participants (à conserver par l'organisme responsable du programme)

1. Je suis au courant que le programme auquel je participe est financé grâce à des fonds du Land de Brandebourg et du Fonds social européen. Je consens à ce que mes données à caractère personnel soient traitées, et donc collectées, utilisées et stockées, **exclusivement à des fins de mise en œuvre, d'accompagnement et d'évaluation scientifiques du programme de financement FSE susmentionné**. Par la présente, j'autorise l'organisme responsable du programme à collecter les données nécessaires à l'évaluation du programme (voir « fiche technique de collecte d'indicateurs dans le cadre du FSE 2014 – 2020 ») et à les transmettre à la Banque d'investissement du Land de Brandebourg (ILB).<sup>4</sup>

oui       non

2. Le cas échéant, je consens à être interrogé(e) ultérieurement au sujet de ma situation professionnelle et du degré de réussite du programme dans le cadre de l'accompagnement ou de l'évaluation scientifique du programme FSE. Des données relatives à ma situation sociale peuvent également être collectées au cours de cette enquête. Afin de collecter ces données, des organismes mandatés pour l'accompagnement et l'évaluation scientifiques peuvent me contacter.

oui       non

Je peux révoquer à tout instant mon consentement à 1. et 2. pour l'avenir.

Toutefois, la révocation de mon consentement au traitement de mes données à caractère personnel entraîne l'exclusion de ma participation au programme. Je peux recevoir une copie des « Remarques à l'adresse des participants et déclaration de consentement » remplies et/ou du questionnaire (« fiche technique du formulaire ») si je le souhaite. Pour ce faire, je peux m'adresser à l'organisme responsable du programme auquel je participe ou directement au délégué à la protection des données de la Banque d'investissement du Land de Brandebourg, Babelsberger Str. 21, 14473 Potsdam.

Je souhaite recevoir dès à présent une copie des documents suivants:

Remarques à l'adresse des participants et déclaration de consentement       oui       non  
Questionnaire (« fiche technique du formulaire »)       oui       non

Nom, prénom du participant: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

\_\_\_\_\_  
Signature du participant

(pour les participants de moins de 18 ans: signature des parents ou du tuteur légal<sup>5</sup> ou  non nécessaire)

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

\_\_\_\_\_  
Signature des parents ou du tuteur légal

### **Accusé de réception**

Je confirme avoir reçu une copie des « Remarques à l'adresse des participants et déclaration de consentement dans le cadre du FSE 2014 – 2020 » remplies et/ou le questionnaire comme indiqué.

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

\_\_\_\_\_  
Signature

<sup>4</sup> En l'absence de consentement, aucune donnée personnelle ne sera collectée. Une participation au programme FSE n'est généralement pas possible dans ce cas.

<sup>5</sup> Les mineurs en mesure de donner leur consentement et ayant atteint l'âge de 16 ans peuvent effectuer la déclaration. Il convient de leur demander s'ils estiment pouvoir effectuer eux-mêmes la déclaration. En cas de doute, demander l'accord parental.